



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 31 août 2020

début : 16h00 – fin : 18h25

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, vice-syndique et Muriel Preti MM. Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat. M. Sandro Simonetta excusé.

DGE – Enquête sur l'emploi d'herbicides

de valider et de renvoyer à la DGE leur questionnaire dûment complété par la voirie.

Chemin de la Fontanettaz

de confirmer à Marcel Delessert SA le devis établi pour les travaux de réfection de bord de route au chemin de la Fontanettaz à Carrouge.

Ordonnances pénales

d'établir quatre ordonnances pénales à l'encontre de citoyens qui n'ont pas payé leurs contraventions.

d'établir une ordonnance pénale, suite au rapport de dénonciation établi par la police cantonale, à l'encontre d'un citoyen de la Commune pour troubles de la tranquillité.

POCAMA

d'autoriser, sous réserve que les mesures sanitaires imposées par le Canton ne changent pas d'ici leur manifestation, le VBC Jorat-Mézières à organiser le 12 septembre 2020 un tournoi de volleyball au Collège du Raffort à Mézières.

Création de sociétés

d'écrire à trois entreprises, nouvellement créées auprès du Registre du commerce et dont le siège est à Jorat-Mézières afin d'avoir des renseignements concernant leur future organisation (locaux, autorisations).

Pose de panneaux publicitaires

de ne pas autoriser Reptiles du Monde SA à poser temporairement des banderoles publicitaires sur le territoire communal.

Carrouge – M. Jean-Vincent et Mme Claire Girard – parcelle RF N°24

de répondre à l'architecte que le projet d'assainissement énergétique doit être déposé auprès de la CAMAC, pour circulation dans les services cantonaux concernés. Ces travaux sont dispensés d'enquête publique.

Mézières – M. Christian et Mme Geneviève Galliker – parcelle RF N°4436

de signer le formulaire d'annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire pour la pose de 55 m2 de panneaux photovoltaïques ;
de faire suivre au Canton la demande de permis de construire CAMAC 197209 concernant le remplacement de la chaudière à mazout par une PAC air-eau.

Collège communal de Ferlens


de confirmer au locataire de l'appartement la résiliation de son bail, hors délai, pour le 30 septembre 2020 ;
d'établir un nouveau contrat de bail au 1^{er} octobre 2020 pour le futur locataire.

Mézières - Mmes Véréna Glauser et Erica Krähenbühl et M. Jacob Glauser – parcelle RF N°4397

d'approuver et signer l'avis de fractionnement remis par le bureau Gemetris SA.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat



La Secrétaire
Valérie Pasternis

⇒ Prochaine séance municipale le 7 septembre 2020